



Sans papier né en france

Par **SISSI5983**, le **11/08/2017 à 21:49**

bonsoir né en France en 1978 de parents tunisien ma mere etant mourante mon pere a décidé de rentrer au pays quand j'avais deux ans je suis actuellement en France avec un visa de 1 mois j'aimerais vraiment faire mes papiers Français ou demander le droit de rester en France que dois je faire et si vous avez des contacts d'avocats je suis dans le var merci d'avance pour votre aide

Par **amajuris**, le **12/08/2017 à 09:05**

bonjour, n'allez vous renseigner à la préfecture mais dans votre cas, il est probable que'elle vous demandera de retourner dans votre pays chercher un visa long séjour que vous aurez du mal à obtenir. un titre de séjour ne se délivre pas automatiquement du simple fait d'être déjà sur le sol français, il y a des conditions à remplir. comme vous êtes majeur, le fait d'être né en France de parents étrangers est indifférent. salutations

Par **SISSI5983**, le **12/08/2017 à 22:07**

merci de votre attention et pouvez vous me dire ce que je risque si je ne rentre pas à l'expiration de mon visa

Par **Youssef111**, le **13/08/2017 à 01:50**

Bonjour essayer d'avoir acte de naissance qui va faciliter les démarches pour les papiers ,
pour les avocats passe au privé je te passe le numéro de téléphone d'une avocate spécialisée
droits étrangers .

Par **amajuris**, le **13/08/2017** à **09:27**

si vous restez en france à l'expiration de votre visa, vous serez alors en situation irrégulière
avec toutes les conséquences que cela comporte.